

## Encore trop de refus de la part des familles

Aucun chiffre ne peut être donné en termes de don d'organes, au niveau mondial. Dans bon nombre de pays n'ayant pas de cadre législatif, des trafics ont lieu autant sur les personnes vivantes que décédées. À l'inverse, dans d'autres pays, le don d'organes est bien encadré, avec comme exemple les pays anglo-saxons qui ont su légiférer, mais aussi accompagner les familles des donneurs. En France, la loi de 2004 relative à la bioéthique a posé les grands principes quant à l'utilisation des organes : principes du consentement du donneur, de la gratuité, de l'anonymat, de l'interdiction de publicité, ainsi que de sécurité sanitaire et de biovigilance.



Hélène Mandroux et Armand Sibani, président de l'AFDOD, à l'Antigone des associations

4 705 greffes ont été réalisées dans les hôpitaux français en 2010 et 4 945 en 2011. Mais un travail d'information reste encore à faire auprès du grand public. En 2010, 3 049 patients sont décédés de mort encéphalique et seulement 1 476 ont été prélevés. « Nous avons encore aujourd'hui à peu près 30% d'opposition au don d'organes, indique le Dr Florence Vachery, médecin réanimateur responsable de la coordination hospitalière des prélèvements au CHU de Montpellier. Pourtant, entre 12 000 à 14 000 personnes ont besoin d'une greffe en France, mais seulement une personne sur trois peut en bénéficier ».

### Sherbrooke, un exemple à suivre

Montpellier s'inspire des initiatives menées par sa ville jumelle, Sherbrooke, capitale canadienne du don d'organes. À l'initiative d'Hélène Mandroux, la ville accueille la première association française de familles pour le don d'organes (AFDOD) de France, créée au printemps dernier. « Nous comptons à ce jour une quarantaine d'adhérents dont le maire de Montpellier, indique son président, Armand Sibani. Nous informons le grand public. Nous mettons aussi en valeur les familles de donneurs comme à Sherbrooke, où l'association des dons d'organes a fait ériger un monument en leur honneur et organisé des commémorations ». Un exemple que va suivre Montpellier.

### Une campagne d'information en face à face

Après Lille, et avant Paris, Montpellier est la deuxième ville de France à mener une telle opération. Il s'agit d'une campagne d'information et de sensibilisation menée dans la rue en face à face avec les passants. Lancée pour la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe, le 17 octobre, elle est initiée par l'Association française de familles pour le don d'organes (AFDOD), avec l'appui de l'Agence de la biomédecine et subventionnée par la Ville de Montpellier. Quatre jeunes en service civique volontaire ont été embauchés par l'association. Durant 5 semaines, ils

vont aller au-devant des passants dans les différents quartiers et pas seulement dans le centre-ville. Cette campagne d'information a pour objectifs de sensibiliser au don d'organes, de faire connaître le cadre légal existant et ainsi permettre à chacun de réfléchir, prendre position et communiquer sa décision à sa famille et son entourage. Cette mission se poursuivra ensuite dans les écoles et les entreprises. À Lille, en 4 semaines, 4 000 entretiens ont eu lieu et 2 500 personnes sont reparties avec une carte de donneur. On en espère autant, si ce n'est plus, à Montpellier.



### Exprimer clairement son choix

Pour être donneur d'organes, il faut dire à sa famille que l'on souhaite donner ses organes post-mortem. Porter une carte de donneur ne suffit pas. En cas de décès, conformément à la loi, les médecins interrogent toujours les proches du défunt pour vérifier qu'il n'était pas opposé au don.

INFOS. Pour demander une carte ou s'informer : [www.france-aidet.org](http://www.france-aidet.org)